



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

**N°26/052**

**Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Sud du hangar n° 120, sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 6143 et en vue de l'implantation d'une activité de stockage de remorques Poids-Lourds.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société NAVILAND CARGO, dont le siège social est situé 16, rue Simone Veil 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro SIREN 562 013 268, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société NAVILAND CARGO ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 26-043 portant sur la dépendance susvisée le 17 juillet 2026.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain revêtu d'une superficie de 1 500 m.

Durée de la convention : 11 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 26-043 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.